

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES

16 AVENUE DE SAINT CLOUD

78018 VERSAILLES CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 30 84 63 00

MÉL. : ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

n° 240/2018

Affaire suivie par : Mission communication

Versailles, le 20 septembre 2018

A l'attention de Madame, Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Maire,

Afin de faciliter les démarches des usagers et dans une logique de modernisation, la Direction générale des Finances publiques a élargi l'offre de services en ligne en matière de ventes de timbres. Les usagers peuvent désormais acheter les timbres fiscaux relatifs aux démarches les plus courantes (permis de conduire, passeport, carte nationale d'identité ...) sur internet en se connectant sur le site «**timbres.impots.gouv.fr** ». Pour payer leurs amendes, ils peuvent utiliser les services en ligne en se connectant sur le site «**amendes.gouv.fr** ». Dans ces démarches, les usagers peuvent s'adresser auprès des bureaux de tabac distributeurs auxiliaires de timbres.

Dans ce contexte, la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines a pris la décision d'arrêter la vente des timbres fiscaux et des timbres amendes, dans l'ensemble des Centres des Finances publiques du département, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer le plus largement possible cette information auprès de vos administrés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur départemental des Finances publiques des
Yvelines



Denis DAHAN